

COPIE DELOITTE

ONCODESIGN
Société anonyme
20 rue Jean Mazen
21000 DIJON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées

*Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017*


DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy
21066 DIJON CEDEX

ONCODESIGN

Société Anonyme

20 rue Jean MAZEN
21000 DIJON
R.C.S. Dijon n°399 693 811

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**
*Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017*

À l'assemblée générale de la société ONCODESIGN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-40 du code de commerce.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Avances de trésorerie de la société P.C.G.

Votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la société P.C.G. pour un montant de 221 € au 31.12.2017.

Elles ont été rémunérées à hauteur du taux maximum fiscalement déductible.

Aucun intérêt n'a été constaté sur 2017 compte tenu du montant non significatif.

Le gérant de la société P.C.G. est Philippe GENNE, administrateur de la société ONCODESIGN.

➤ Convention de réservation de place avec la SARL C.D.G.

Votre société bénéficie de quatre places réservées dans la structure multi-accueil de « La Calypso », dont le gestionnaire est la SARL C.D.G., représentée par Madame Catherine Genne, directeur général délégué et administrateur de votre société. Cette convention a été initialement conclue le 29 mars 2010.

La participation financière annuelle en 2017 s'élève à 49 364 euros hors taxes pour les quatre places.

➤ Convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA représentée par Monsieur Jan Hoflack également DGD de votre société. Cette convention a été initialement conclue le 20 juillet 2010.

Le montant des prestations de services au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 278 379 euros hors taxes.

Lyon et Dijon, le 30 avril 2018,
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VILLETTÉ

EXCO-SOCODEC

Magali RAUX